



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5614^e séance

Mardi 26 décembre 2006, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Al-Bader	(Qatar)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Gayama
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de La Sablière
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M. Mallikourtis
	Japon	M. Shinyo
	Pérou	M. Doig
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M ^{me} Pierce
	Slovaquie	M. Bartho

Ordre du jour

La situation en Somalie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Somalie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mohamed (Somalie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. François Lonseny Fall, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Fall à prendre place à la table du Conseil.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. François Lonseny Fall, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, à qui je donne la parole.

M. Fall (*parle en anglais*) : Depuis le dernier exposé que j'ai fait au Conseil de sécurité en novembre, la crise en Somalie s'est dangereusement aggravée, les hostilités entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Union des tribunaux islamiques s'étant propagées sur un front de 400 kilomètres de large. Des forces étrangères sont maintenant parties au conflit, dans lequel sont désormais utilisés des armes lourdes et des avions. La détérioration de la situation en Somalie a sans nul doute mis gravement à mal les efforts déployés pour que reprennent rapidement les

négociations de paix. Les combats ont également aggravé une crise humanitaire déjà alarmante, ce qui a entraîné de nouveaux déplacements de population.

Le 6 décembre 2006, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1725 (2006), modifiant l'embargo sur les armes et autorisant l'établissement d'une force conjointe Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)-Union africaine pour protéger le Gouvernement fédéral de transition à Baidoa. L'adoption de la résolution a été chaleureusement saluée par le Gouvernement fédéral de transition, mais rejetée par l'Union des tribunaux islamiques, qui a prétendu qu'elle pourrait donner lieu à des combats dans la région, en ajoutant que le déploiement de forces étrangères en Somalie revenait à envahir le pays. En toute hypothèse, ni l'IGAD ni l'Union africaine n'a trouvé d'éventuels fournisseurs de contingents ni d'éventuelles sources de financement pour la mission de soutien de la paix de l'IGAD en Somalie, comme l'autorise la résolution 1725 (2006).

Dans les jours et semaines qui ont précédé l'adoption de la résolution 1725 (2006), il y a eu une escalade progressive de la rhétorique belliqueuse et des tensions entre les deux camps. En conséquence, le 7 décembre, des affrontements intermittents ont éclaté entre des membres de milices loyales aux tribunaux islamiques et les forces du Gouvernement fédéral de transition en différents lieux situés dans la région administrative de Bay, au sud de Baidoa. En même temps, l'Union des tribunaux islamiques a accusé l'Éthiopie de déployer illégalement des troupes en Somalie pour appuyer le Gouvernement fédéral de transition.

Le 12 décembre, Yusuf Mohamed Siyad Indhaade, Secrétaire à la défense de l'Union des tribunaux islamiques, a annoncé que l'Éthiopie avait sept jours pour retirer ses forces de la Somalie ou devrait faire face à un conflit majeur. Le 20 décembre, des combats acharnés ont éclaté dans la région de Bay et se sont rapidement étendus aux régions administratives centrales de Galkayo, Hiran et Moyen-Shabelle, où les forces de l'Union des tribunaux islamiques se sont heurtées aux forces des seigneurs de guerre de l'ancienne Alliance pour la restauration de la paix et contre le terrorisme.

Après plusieurs jours de combats intenses, les forces du Gouvernement fédéral de transition et leurs alliés se sont emparés de plusieurs zones qui étaient jusqu'alors sous le contrôle de l'Union des tribunaux

islamiques, notamment les villes de Bandiradley dans la région de Galkayo, Beletweyne dans la région de Hiran, Bulo-barde dans la région de Moyen-Shabelle, ainsi que Burhakaba et Dinson dans la région de Bay. Selon certaines sources, les forces du Gouvernement fédéral de transition et leurs alliés se dirigeraient maintenant vers Jowhar. D'autres sources donnent à entendre qu'une autre force du Gouvernement fédéral de transition approche de Wanla-weyn, dans la région de Bas-Shabelle. Les forces du Gouvernement fédéral de transition marcheraient donc sur Mogadishu en provenance d'au moins deux directions. Cependant, elles continuent de se heurter à la résistance acharnée de milices de l'Union des tribunaux islamiques et de leurs alliés dans plusieurs régions. Les combats entre les deux camps se poursuivent également dans les régions centrales de Mudug et Galgudud. En même temps, le Gouvernement fédéral de transition a annoncé la fermeture des frontières internationales de la Somalie pour des raisons de sécurité et a appelé la communauté internationale, notamment les États voisins, à aider à faire respecter cette fermeture.

Alors que les combats se multiplient, les deux camps s'accusent mutuellement d'obtenir un appui militaire de forces étrangères. Des informations ont fait constamment état de la présence de troupes éthiopiennes sur le territoire somalien et de leur participation aux combats, avec de l'artillerie lourde et des avions, aux côtés du Gouvernement fédéral de transition. Tant l'aéroport de Mogadishu qu'un aérodrome militaire de Baledugle ont fait l'objet d'attaques aériennes menées par l'Éthiopie. On signale également la présence de l'Érythrée aux côtés de l'Union des tribunaux islamiques, bien que l'Érythrée ait toujours nié la présence de ses troupes sur le territoire somalien.

Le 23 décembre, les dirigeants de l'Union des tribunaux islamiques ont lancé un appel au jihad contre les troupes éthiopiennes, qu'ils ont accusées d'envahir la Somalie, et ont appelé les combattants étrangers à se joindre au jihad. Le 24 décembre, le Gouvernement éthiopien a reconnu que ses troupes de combat se trouvaient sur le territoire somalien. Dans une déclaration officielle, le Premier Ministre Meles Zenawi a déclaré que son pays avait pris des mesures de légitime défense et avait lancé une contre-attaque contre les forces extrémistes agressives des tribunaux islamiques et des groupes terroristes étrangers.

Des civils ont été pris au piège des combats, certaines sources faisant état de plusieurs morts et

blessés. Le Comité international de la Croix-Rouge a officiellement dénombré quelque 760 blessés de guerre dans les hôpitaux du sud de la Somalie. Le Comité international de la Croix-Rouge a fourni des troussees pour blessés de guerre à 1 500 patients et envisage de distribuer des troussees supplémentaires à Baidoa et à Mogadishu, sous réserve que le Gouvernement fédéral de transition lui donne des garanties concernant la sécurité.

Le déclenchement des combats a gravement entravé la fourniture d'une aide d'urgence à 2 millions de personnes victimes des conflits et des inondations dans le centre et le sud de la Somalie. Tout le personnel international de l'ONU et des organisations non gouvernementales a été évacué, notamment l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, qui avait été déployée pour apporter une aide d'urgence après les inondations. Deux hélicoptères utilisés pour acheminer l'aide après les inondations ont été transférés à Lamu, au Kenya.

Les déplacements à l'intérieur du pays ont été limités, la population se déplaçant à l'intérieur des districts, chacun recherchant la protection de son clan. La moitié de la population de Beletweyne aurait fui la ville. Des mouvements de grande ampleur ont été signalés en direction de Galkayo dans le nord et de Kismayo dans le sud. Cependant, les chiffres n'ont pas encore été vérifiés. Le Kenya accueille déjà quelque 35 000 nouveaux réfugiés somaliens. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a l'intention de rencontrer les autorités kényanes demain pour examiner le projet d'installation d'un camp de réfugiés supplémentaire dans le nord du Kenya. Des organisations humanitaires ont été informées par de jeunes hommes fuyant Mogadishu que des enfants auraient été recrutés de force dans les forces combattantes.

Si les conditions de sécurité et d'accès le permettent, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales partenaires s'efforceront de tirer parti des actions actuellement entreprises après les inondations pour apporter une aide aux nouvelles personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux populations victimes des conflits par l'intermédiaire du personnel national et d'organisations non gouvernementales locales.

Dans une déclaration datée du 22 décembre, le Secrétaire général a profondément déploré l'éclatement des combats entre les forces du Gouvernement fédéral

de transition et de l'Union des tribunaux islamiques (UTI). Il s'est déclaré profondément préoccupé par le fait que l'escalade du conflit en Somalie aurait des conséquences désastreuses sur les civils, qui souffrent déjà des effets de l'instabilité et de la privation prévalant dans le pays depuis des années, et qui ont été aggravées par les graves inondations récemment intervenues. Il a appelé les deux parties à cesser immédiatement les hostilités et à reprendre sans retard ni condition préalable les pourparlers de paix qui ont été initiés à Khartoum. Il a également exprimé sa profonde préoccupation face aux informations faisant état de l'implication de forces étrangères dans le conflit actuel et a imploré toutes les parties concernées de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Somalie. Il a lancé un appel urgent à tous les pays de la région pour qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour s'assurer que les parties reprennent les pourparlers de paix et recherchent un règlement négocié de la crise.

Le 26 décembre, le Secrétaire général a téléphoné au Premier Ministre de l'Éthiopie et au Président du Kenya. Il a exigé la cessation des hostilités en Somalie et réaffirmé qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit. Il a également rappelé aux deux dirigeants la nécessité d'inciter les parties somaliennes à reprendre les pourparlers de paix sans condition préalable.

La Ligue des États arabes a elle aussi appelé les parties somaliennes à revenir à la table des négociations à Khartoum sans condition préalable. Le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré, s'est déclaré gravement préoccupé par la poursuite des combats en Somalie et a renouvelé son appel au cessez-le-feu immédiat. De même, il a engagé le Gouvernement fédéral de transition et l'Union des tribunaux islamiques à reprendre les pourparlers de paix à Khartoum sans condition préalable, sous les auspices de la Ligue des États arabes et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). M. Konaré a plaidé en faveur d'une réunion tripartite Ligue des États, IGAD et Union africaine. Cette rencontre devrait avoir lieu le 27 décembre 2006 à Addis-Abeba.

Face à la montée de la crise, certains membres de la communauté internationale et moi-même avons intensifié les échanges avec les deux parties afin de les inciter à prévenir le conflit et à retourner à la table des négociations. C'est dans ce but que, le 20 novembre dernier, je me suis rendu à Baidoa où j'ai prié le

Gouvernement fédéral de transition de préserver l'unité des institutions fédérales de transition. Cette unité a été ébranlée lorsque des divergences sont apparues au sujet de la décision prise par le Président du Parlement fédéral de transition de se rendre à Mogadishu en vue de renouer le dialogue – décision jugée unilatérale par le Gouvernement fédéral de transition. Le Gouvernement fédéral de transition m'a donné l'assurance qu'il exaucerait mes requêtes. Le 4 décembre, je me suis rendu à Mogadishu où j'ai rencontré les principaux dirigeants de l'Union des tribunaux islamiques. Je les ai encouragés à reprendre le dialogue sans condition préalable et à mettre fin à l'expansion militaire. Les chefs des tribunaux islamiques m'ont déclaré qu'ils y réfléchiraient soigneusement. Ils ont également nié avoir donné refuge à des membres supposés de groupes terroristes internationaux et ont réitéré leur volonté de recevoir une mission internationale d'établissement des faits chargée de vérifier l'authenticité de leurs dires. Malgré mes requêtes, les milices de l'UTI ont pris le contrôle, le 5 décembre, de la ville de Dinsor, située à 60 kilomètres de Baidoa, sans rencontrer de résistance.

Le 14 décembre, en marge du deuxième Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, tenu à Nairobi, j'ai discuté de la situation en Somalie avec un grand nombre de dirigeants de la région, ainsi qu'avec M. Alpha Oumar Konaré, qui préside la Commission de l'Union africaine. J'ai également rencontré à Nairobi de hauts représentants de plusieurs missions diplomatiques avec lesquels je me suis entretenu de l'application de la résolution 1725 (2006).

Le 19 décembre, les ambassadeurs des membres du Groupe de contact international sur la Somalie se sont réunis à Nairobi pour débattre de la détérioration de la situation sur le terrain. Le Groupe de contact a publié une déclaration dans laquelle il a engagé les deux parties à s'abstenir de toute déclaration et opération ou expansion militaire susceptibles de faire escalader le conflit et à reprendre les pourparlers directs sans condition préalable. Dans sa déclaration, le Groupe de contact international s'est également déclaré gravement préoccupé par la terrible situation humanitaire qui règne en Somalie et a rappelé que les parties devaient faciliter la distribution de l'aide humanitaire et permettre son acheminement sans entrave.

Le 20 décembre, le Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire, M. Louis

Michel, s'est rendu à Baidoa et Mogadishu. Il a exhorté les deux parties à éviter le conflit et à renouer le dialogue. Il a également discuté de la création d'un mécanisme conjoint de suivi, dont il a été question lors des discussions précédemment tenues à Khartoum. Par ailleurs, M. Louis Michel a présenté aux deux parties un projet de protocole d'accord visant à éviter le conflit et à renouer le dialogue, auquel les deux parties n'ont pas souscrit.

Si aucune des deux parties n'a complètement exclu le retour au dialogue, il n'a pas été possible jusqu'ici de concilier les conditions qu'elles ont posées à la reprise des négociations. Il convient de rappeler que ce sont des dissensions du même ordre entre les délégations du Gouvernement fédéral de transition et l'UTI qui ont conduit au report de la troisième série des pourparlers de Khartoum en octobre dernier.

Je terminerai mon exposé en priant instamment les membres du Conseil d'exhorter les deux parties à

mettre immédiatement fin aux combats et à s'abstenir de tout acte de provocation. Il importe également d'engager toutes les parties en conflit en Somalie à se conformer aux dispositions de la résolution 1725 (2006) et à renouer le dialogue de toute urgence, sans condition préalable. J'ai bien peur qu'à moins de négocier un règlement politique, la Somalie ne s'enfonce dans le conflit et l'instabilité, ce qui serait désastreux pour le peuple somalien qui souffre depuis déjà longtemps et pourrait avoir de lourdes répercussions dans la région tout entière.

Le Président (*parle en arabe*): Je remercie M. Fall de sa déclaration.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. J'invite les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 30.